

DEL-2020-154

L'An deux mille vingt, le dix-huit novembre, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/11/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOUVARD, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

En visioconférence :

Mme BOUCHET.

MM. COUTIER, GILLET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale.

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR (en visio),

MM. CHALLEAT, GAL (en visio), LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 20

Représenté par mandat : 0

Objet : MAINTENANCE EVOLUTIVE POUR UNE SOLUTION LOGICIELLE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - AVENANT N°2 AU MARCHÉ MS 19036 CONCLU AVEC LA SOCIETE GEOMAP-IMAGIS

Exposé du Président,

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage Public, le SYANE a mis en place un service de maintenance de l'éclairage public à destination de ses communes adhérentes. Il s'appuie sur une solution logicielle développée sur mesure par la société GEOMAP-IMAGIS, dans le cadre d'un marché conclu en 2013 par le SYANE, afin de prendre en compte les spécificités liées à l'exécution de ce service.

L'application logicielle, au cœur du processus de maintenance, met en relation les services de la commune, l'entreprise de maintenance et les services du SYANE.

Afin d'assurer sa bonne exploitation et garantir un haut niveau de service aux différents utilisateurs, le SYANE a souhaité poursuivre la démarche avec la même solution logicielle, représentant un investissement significatif.

A ce titre, le Syndicat a conclu en 2019 avec GEOMAP-IMAGIS un contrat de maintenance évolutive pour ladite solution, d'une durée d'un an (année 2019), avec trois reconductions possibles, soit jusqu'au 31/12/2022 au maximum.

Par courrier en date du 1^{er} août 2020, GEOMAP-IMAGIS a informé le SYANE de la fusion de la société avec 1SPATIAL FRANCE SAS, par fusion absorption et transmission universelle de patrimoine.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant de transfert du contrat MS 19036, de la société GEOMAP-IMAGIS vers 1SPATIAL FRANCE SAS.

1SPATIAL FRANCE SAS devient ainsi le nouveau titulaire du contrat, et reprend les engagements contractuels prévus.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Le Bureau est invité :

1. à donner son accord pour l'avenant à conclure avec 1SPATIAL FRANCE SAS,
2. à autoriser le Président à le signer

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

